

# Informations du GCB concernant le préavis 01/2018 (et 01/2014).

(COMPLÉMENT AU BUDGET POUR LA REVITALISATION ET REMISE À CIEL OUVERT DU RUISSEAU DES PLATTETS)

## Quel ruisseau ?:

(Photos prise le 14 mars 2018)

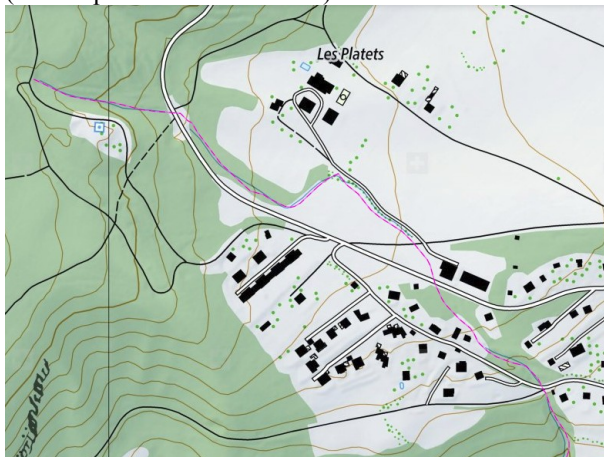


Figure 1 Carte sur :

<https://s.geo.admin.ch/7964965226>



Figure 2 Ruisseau vers les Plattets (Chemin des colonies)



Figure 3 Entrée du ruisseau dans la canalisation



Figure 4 : avant le pont



Figure 5 : Sortie sous le pont chemin de la Trappe - route du Sétif

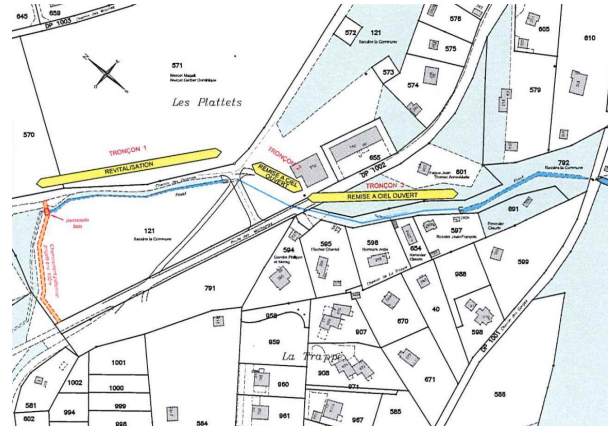


Figure 6 : [Extrait situation vue générale, dans le préavis 01-14](#)

Une partie de ce ruisseau est enterré depuis les années cinquante (nous ne connaissons pas la date exacte)

Ce ruisseau a un débit quasiment nul environ 4 mois par année.

#### Ordre des cours d'eau selon Strahler (Office fédéral de l'environnement OFEV)

Numéro du tronçon 1666796  
[Nombre de Strahler](#) 1  
 Longueur jusqu'à la source [m] 502.4

#### Typologie des cours d'eau suisses (Office fédéral de l'environnement OFEV)

Type de cours d'eau	12131	grand cours d'eau	NA
Région biogéographique	Jura	Altitude	montan
Débit	klein	Pente	steil
Géologie	karbonatisch	Combinaison de caractéristiques	12131
ID du réseau hydrographique	1666796	attribué à	12131
Longueur du tronçon	502.357	Lien vers le portrait du type	<a href="#">12131.pdf</a>
Lien vers la vue d'ensemble	-	Nom du type de cours d'eau	Steiles, kleines Fließgewässer des montanen, karbonatischen Juras

## Historique :

Création du ruisseau : par mère nature, depuis la nuit des temps

Canalisations : dans les années 50.

Plan partiel d'affectation (PPA) : Approuvé par la municipalité 27.09.2004

Enquête publique 27.10.2004 - 26.11.2004

Adopté par le conseil le 29.09.2005

### Préavis 01/2014

REVITALISATION ET REMISE À CIEL OUVERT DU RUISSEAU DES PLATTETS : 10 février 2014

[Rapport commission des finances.](#)

Préavis accepté par 20 oui, 3 non et 8 abstentions le 11 mars 2014. ([Extrait](#))

[Procès-verbal de l'assemblée du Conseil communal de Bassins du mardi 11 mars 2014](#)

### Préavis 01/2018

COMPLÉMENT AU BUDGET POUR LA REVITALISATION ET REMISE À CIEL OUVERT DU RUISSEAU DES PLATTETS : 12 février 2018

## Quels travaux ? (extrait du préavis 01/2014):

### **Chemin piétonnier (plus value environnementale et vision moyen terme)**

Dans le cadre de ces travaux, un chemin piétonnier sera créé sur la parcelle 121, le long de la lisière forestière, permettant de relier la Route de Montagne et le Chemin des Colonies. Une passerelle en bois est prévue pour le franchissement du ruisseau des Plattets. Cette création s'inscrit dans la vision municipale de donner un accès piétonnier hors des tronçons routiers sachant que le potentiel de développement communal au niveau des colonies doit être envisagé.

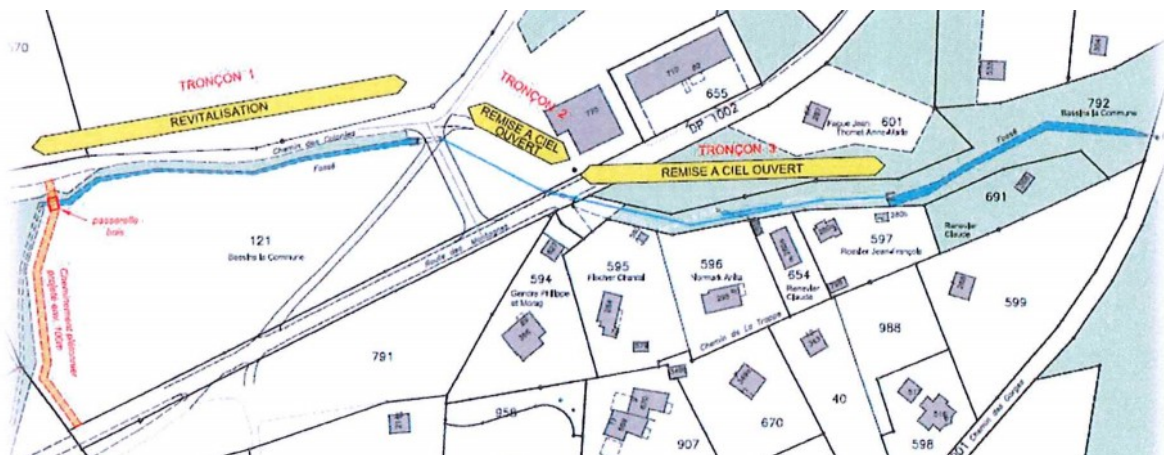


Figure 7 : [Extrait situation vue générale, dans le préavis 01/14](#)

### **Tronçon 1 (plus value environnementale)**

Ce tronçon coule actuellement à ciel ouvert. Afin de résoudre les problèmes de débordement et d'inondation, il est proposé d'intervenir ponctuellement sur le profil en long (env. 30 m) afin d'améliorer la capacité du ruisseau. La création d'une aire de dégagement ou stockage, sous forme d'un biotope humide, semble également possible.

### **Tronçon 2 (mesure environnementale obligatoire liée au [PPA des Plattets](#))**

Ce tronçon est actuellement sous tuyau. Il doit être remis à ciel ouvert en parallèle à la construction de la route pour des raisons environnementales et de compensation négociées dans le cadre du PPA. Sur ce tronçon de 45 m, la remise à ciel ouvert se déroulera sur une largeur de 12 mètres de façon à que le ruisseau puisse former lui-même son lit.

### **Tronçon 3 (plus value environnementale)**

Ce tronçon avait visiblement été mis sous tuyau en raison des constructions riveraines. Dans le cadre d'une remise à ciel ouvert (environ 110 m), une analyse des risques devra être prise en compte afin de garantir la protection des constructions tout en permettant à la faune et à la flore de reprendre ces droits sur cet espace. Ce tronçon est situé en zone forestière.

## Finance :

Préavis	Emprunt de la commune	Charge de la commune	Total subvention	% de subvention	Remarques
<a href="#">01/2014</a>	340'000.00	37'500.00	302'670.00	89.0%	Charges dans le budget de fonctionnement 2015
<a href="#">01/2018</a>	141'600.00	40'350.00	101'080.00	71.4%	Amortissement sur 30 ans dans la rubrique 46
<b>Total</b>	<b>481'600.00</b>	<b>77'850.00</b>	<b>403'750.00</b>	<b>83.8%</b>	Réseaux d'égouts et épuration (compte fermé)

Pour ce projet il est demandé au conseil l'autorisation pour un prêt ainsi que les dépenses suivantes :

Ce qui nous donne pour 30 ans, le coût total du projet .

Année	Emprunt	Taux d'intérêt	Durée	Total Intérêt	Subvention	Amortissement	Solde prêt
2018	481'600.00	2%	8 mois	6'421.33	403'750.00		77'850.00
2018-2048 1)	77'850.00	2%	30 ans	24'133.50	0	30 x 2'595.00	0

Total Intérêt sur 30 ans et 8 mois	30'554.83
Total Amortissement sur 30 ans et 8 mois	77'850.00
<b>Coût total du projet sur 30 ans et 8 mois</b>	<b>108'404.83</b>

1) [Annexe 1](#)

Le coût de CHF 108'405.- est sous condition que le taux d'intérêt soit bloqué à 2% sur 30 ans et que l'amortissement financier de 2'595.- et pas seulement comptable soit bien effectué, ce qui n'est plus le cas depuis environ deux ans dans la commune de Bassins !

Cela n'inclut pas non plus les coûts d'entretien du ruisseau, qui ont semble-t-il, été réduits au strict minimum depuis plusieurs années (manque de personnel communal pour l'entretien, etc..), ce ruisseau a débordé début janvier 2018 à la suite d'une période de fortes précipitations dans sa partie à ciel ouvert.

L'emprunt initial de CHF 481'600.- jusqu'au paiement de la subvention, ne va-t-il pas pousser la dette au delà du plafond d'endettement ? (CHF 15'950'00.-, [préavis 15/2016](#))

Nous connaissons la situation de l'endettement ([Annexe 2](#)) jusqu'à l'année 2016 :

Engagements (E) : CHF 18'451'644.05

Engagements nets (EN) : CHF 15'227'916.56

Les comptes ainsi que la situation actuelle ne sont connus que de la municipalité.

## Conclusion :

Si la renaturation du ruisseau des Plattets ne nous pose pas un problème de fond, il nous semble qu'investir plus de 100'000.- sur 30 ans dans la situation financière actuelle de la commune, soit un luxe qu'il serait bien de mettre en balance par rapport à d'autres priorités d'entretien et de développement de la commune.

Le programme de financement de renaturation aussi bien cantonal que fédéral n'est à notre connaissance pas prêt de s'arrêter, il n'y a donc aucune urgence pour ce projet qui peut facilement être reporté à des jours meilleurs.

Le chemin piétonnier d'accès à la colonie est-il vraiment indispensable?

Il nous semble que d'autres routes ou chemins méritent un entretien conséquent, en aurons nous encore les moyens ?

## Extrait du PPA des Plattets

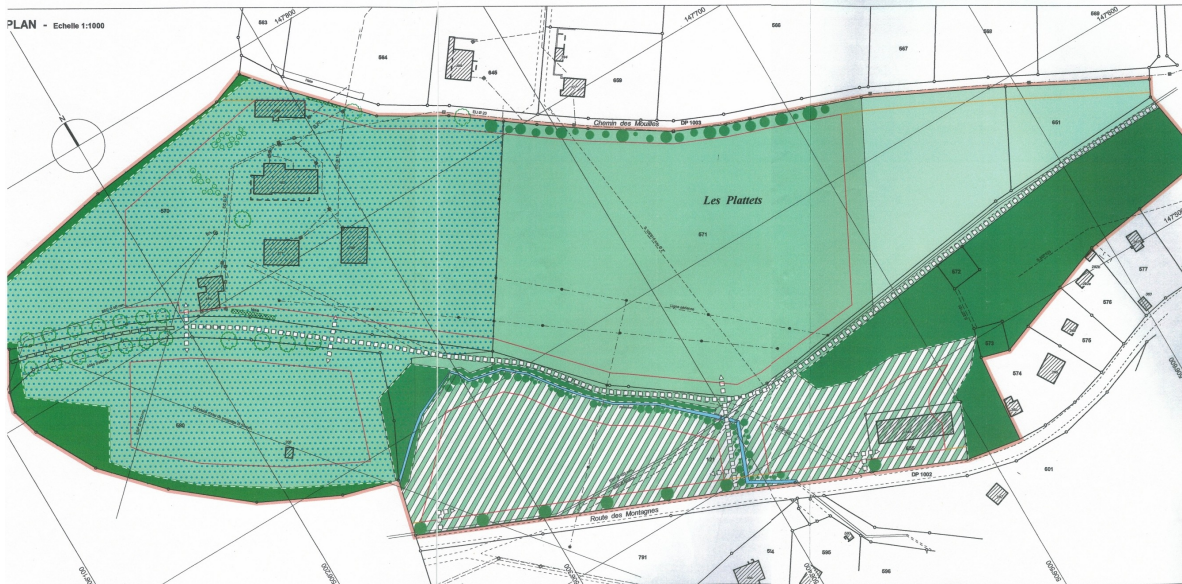


Figure 8 : PPA Les Plattets

### 5. MESURES D' ENVIRONNEMENT

#### 5.1

Dans le prolongement de l'aire agricole et des surfaces boisées du territoire, la plus grande partie des terrains compris à l'intérieur du périmètre du PPA a un statut de site naturel et paysager protégé par la législation cantonale. Ainsi, toute intervention susceptible de porter atteinte à la qualité du milieu en général doit faire l'objet d'une autorisation de la municipalité qui, suivant le cas, consulte le Centre cantonal de conservation de la faune et de la nature.

#### 5.2

Le traitement des surfaces libres de construction s'effectue sur la base d'un projet à annexer à toute demande de permis de construire. Les surfaces enherbées sont, pour l'essentiel, soit utilisées sous forme de pâturage, soit traitées sous forme de prairie extensive avec fauche tardive.

#### 5.3

Les plantations et massifs boisés existants doivent être conservés, entretenus et, si nécessaire remplacés. Les plantations nouvelles qui figurent sur le plan, sont réalisées au fur et à mesure de l'édification de nouveaux bâtiments à l'intérieur du périmètre du PPA, mais au plus tard 1 an après l'obtention d'un permis de construire. Les plantations nouvelles sont constituées exclusivement d'essences choisies parmi celles qui sont présentes dans l'aire forestière adjacente ou d'arbres fruitiers à haute tige.

Le long de la route des Montagnes, les plantations nouvelles doivent constituer un alignement d'arbres de "haut jet".

#### 5.4

Le ruisseau existant sur la parcelle n° 121 doit être maintenu avec la végétation présente sur sa rive gauche. Sa partie inférieure, canalisée, doit être remise à ciel ouvert. Des essences indigènes de basse futaie doivent être plantées sur sa rive droite.

#### 5.5

Conformément aux dispositions de la législation sur la protection contre le bruit, le degré de sensibilité DS III est attribué à l'ensemble des terrains compris à l'intérieur du périmètre du PPA.

#### 5.6

Toutes constructions, installations ou aménagements réalisés dans la zone de protection des eaux souterraines S3 sont subordonnées à l'autorisation préalable du projet par le Service cantonal des eaux, sols et assainissement qui peut imposer toute mesure propre à sauvegarder la qualité et l'importance des ressources en eau du territoire.

#### 5.7

Les établissements dont l'activité ou l'usage sont de nature à avoir un effet négatif sur l'environnement ou à présenter des inconvénients majeurs pour les quartiers d'habitation limitrophes ne sont pas admis à l'intérieur du périmètre du PPA.

## Documents et liens divers :

### Brochure explicative :

Carte indicative des dangers liés aux cours d'eau du canton de Vaud.

### Renaturation: Bilan 2015 et perspectives dans le canton de Vaud :

Brochure sur la renaturation des cours d'eau vaudois publiée par la DGE.

Site du canton sur la renaturation : <https://www.vd.ch/themes/environnement/eaux/rivieres/renaturation/>

Site de la confédération sur la renaturation : <https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/eaux/info-specialistes/mesures-pour-la-protection-des-eaux/renaturation-des-eaux.html>

Lettre de la DGE pour les subsides du 7 décembre 2017.

Préavis 01/2014 REVITALISATION ET REMISE À CIEL OUVERT DU RUISSEAU DES PLATTETS

Préavis 01/2018 COMPLÉMENT AU BUDGET POUR LA REVITALISATION ET REMISE À CIEL OUVERT DU RUISSEAU DES PLATTETS

Définitions pour les données du tableau de bord

Annexe I : Tableau des amortissements

DÉTAILS DE L'IMMOBILISATION	
Valeur du bien	77'850
Nombre d'années d'amortissement	30
Date d'acquisition (jj/mm/aaaa)	01.01.2018
Date de début d'exercice* (jj/mm/aaaa)	01.01.2018
Durée d'utilisation 1ère année	360
Durée d'utilisation dernière année	0
Intérêt annuel en %	2

Somme annuités 77'850

Somme intérêts **24133.5**

TABLEAU D'AMORTISSEMENT LINÉAIRE					
Année	Valeur comptable Début d'exercice	Annuité d'amortissement	Amortissements cumulés	Valeur nette comptable en fin d'exercice	Intérêt annuel
1	77'850	2'595	2'595	75'255	1557
2	75'255	2'595	5'190	72'660	1505.1
3	72'660	2'595	7'785	70'065	1453.2
4	70'065	2'595	10'380	67'470	1401.3
5	67'470	2'595	12'975	64'875	1349.4
6	64'875	2'595	15'570	62'280	1297.5
7	62'280	2'595	18'165	59'685	1245.6
8	59'685	2'595	20'760	57'090	1193.7
9	57'090	2'595	23'355	54'495	1141.8
10	54'495	2'595	25'950	51'900	1089.9
11	51'900	2'595	28'545	49'305	1038
12	49'305	2'595	31'140	46'710	986.1
13	46'710	2'595	33'735	44'115	934.2
14	44'115	2'595	36'330	41'520	882.3
15	41'520	2'595	38'925	38'925	830.4
16	38'925	2'595	41'520	36'330	778.5
17	36'330	2'595	44'115	33'735	726.6
18	33'735	2'595	46'710	31'140	674.7
19	31'140	2'595	49'305	28'545	622.8
20	28'545	2'595	51'900	25'950	570.9
21	25'950	2'595	54'495	23'355	519
22	23'355	2'595	57'090	20'760	467.1
23	20'760	2'595	59'685	18'165	415.2
24	18'165	2'595	62'280	15'570	363.3
25	15'570	2'595	64'875	12'975	311.4
26	12'975	2'595	67'470	10'380	259.5
27	10'380	2'595	70'065	7'785	207.6
28	7'785	2'595	72'660	5'190	155.7
29	5'190	2'595	75'255	2'595	103.8
30	2'595	2'595	77'850	0	51.9

Annexe 2 : Tableau de bord commune de Bassins : données principales

Source: SCL-StatVD, Résumés des comptes commuanux (Définitions)

	2014	2015	2016
<b>Compte de fonctionnement (en 1000 francs)</b>			
Excédent (+) ou déficit (-)	-595	-363	7
Recettes courantes (RC)	7'255	6'972	6'158
dont Recettes fiscales (Imp)	3'955	3'923	4'008
Recettes fiscales dites structurelles (IMPstr)	3'733	3'809	3'851
Dépenses courantes (DC)	7'614	6'922	5'691
Marge d'autofinancement (MA=RC-DC)	-358	50	466
<b>Compte d'investissement (en 1000 francs)</b>			
Dépenses d'investissement (DI)	2'125	1'572	900
Recettes d'investissement (RI)	175	0	0
Dépenses nettes d'invest. (DNI)	1'951	1'572	900
<b>Financement (en 1000 francs)</b>			
Excédent (+) ou insuffisance (-) de financement (EIF=MA-DNI)	-2'309	-1'522	-434
Dettes (D)	16'422	15'996	15'805
<b>Engagements (E)</b>	17'301	18'273	<b>18'452</b>
<b>Engagements nets (EN)</b>	13'449	14'874	<b>15'228</b>
Intérêts passifs liés aux dettes (IPD)	327	336	292
Intérêts passifs (IP)	341	379	325
Intérêts nets (IN)	311	331	285
<b>Ratios (en %)</b>			
Capacité d'autofinancement (MA/RC)	-4.9	0.7	7.6
Degré d'autofinancement (MA/DNI)	-18.4	3.2	51.8
Intérêts nets / impôts dits structurels (IN/IMPstr)	8.32	8.69	7.40
Intérêts liés aux dettes / recettes courantes (IPD/RC)	4.5	4.8	4.7
Coût moyen des dettes (IPD/Dm)	2.20	2.07	1.83
Coût moyen des engagements (IP/E)	2.14	2.13	1.77
Volume des engagements (E/RC)	238.5	262.1	299.6
Volume des engagements nets (EN/RC)	185.4	213.3	247.3
Taux net de couverture (AF/E)	22.3	18.6	17.5
Autofinancement / engagements nets (MA/EN)	-2.7	0.3	3.1
<b>Ratios (en francs par habitant)</b>			
Population au 31 décembre (FAO)	1'318	1'320	1'311
Recettes courantes (RC/HAB)	5'505	5'282	4'697
Impôts (IMP/HAB)	3'001	2'972	3'057
Dépenses courantes (DC/HAB)	5'777	5'244	4'341
Marge d'autofinancement (MA/HAB)	-272	38	356
Dépenses d'investissement (DI/HAB)	1'613	1'191	687
Dépenses nettes d'investissement (DNI/HAB)	1'480	1'191	687
Dettes (D/HAB)	12'460	12'118	12'056
Engagements (E/HAB)	13'127	13'843	14'074
Engagements nets (EN/HAB)	10'204	11'268	11'615
Intérêts passifs (IP/HAB)	259	287	248
Intérêts liés aux dettes (IPD/HAB)	248	255	222
Intérêts nets (IN/HAB)	236	251	217